



Les crèches d'entreprises à votre portée !

Conjuguer vie professionnelle et vie familiale participe au bien-être au travail...

Crédit photo : Babilou

Parce que la question du mode de garde devient une préoccupation majeure tant pour les salariés que pour l'employeur, les crèches d'entreprises peuvent être une alternative... Une crèche d'entreprise accueille les enfants du personnel d'un ou de plusieurs employeurs (entreprises, administrations, hôpitaux, etc.). Elles sont implantées sur le lieu de travail des parents, ou à proximité immédiate. Les locaux pouvant être situés au sein même de l'entreprise. Elles sont conçues et aménagées pour recevoir dans la journée, et de façon régulière, les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Interview
Olivier Bret
Directeur
Marketing
Babilou



« Traduire les besoins théoriques de l'entreprise en besoins réels »

Agir Mag : Petit rappel, comment se sont développées les crèches d'entreprise ?

Olivier Bret : Depuis ces dernières années, on constate que de plus en plus de couples sont actifs. Ils essaient de marier au mieux vie privée et vie professionnelle : mener une carrière sans pour autant laisser de côté la vie de famille. Il y a dix années encore, très peu d'entreprises avaient leurs propres crèches d'entreprises. Désormais, les familles ont besoin de ce mode de garde extérieur, s'adaptant à leurs besoins. Au fur et à mesure, la société s'est adaptée à ce mode de vie. Ainsi, la conférence de la famille en 2003, a permis à l'Etat d'instaurer un plan crèches. Des aides destinées à financer ces projets de crèches d'entreprises sont octroyées par la Caisse nationale d'Allocation Familiales, pouvant couvrir jusqu'à 80 % du montant des travaux. Le Conseil général ainsi que la Commune peuvent également soutenir financièrement ce type de projet. De plus le crédit d'impôt famille, prévoit aussi que les entreprises puissent récupérer fisca-

lement un pourcentage des dépenses engagées, qui sont prises en compte également dans les charges déductibles. Au final le coût est très abordable pour l'entreprise, qui va aussi pouvoir s'appuyer sur notre savoir faire de concepteur et de gestionnaire de crèche.

Agir Mag : Comment fonctionne une crèche d'entreprise ?

O.B : Les crèches d'entreprise sont un mode de garde plébiscité par la famille. Elles ont quasiment la même organisation que les crèches traditionnelles. Mais elles offrent davantage de flexibilité qu'une crèche classique notamment par ses horaires d'ouverture plus larges ou parce qu'elles peuvent également être ouvertes pendant les périodes de vacances. Elles répondent aux demandes des familles tout en s'adaptant à leurs modes de vie. Au départ elles se sont implantées à proximité des sièges des entreprises. C'est l'employeur qui réserve et finance les places en crèche. Elles sont ensuite proposées aux parents-salariés. Les crèches sont conventionnées par les CAF, ce qui permet aux familles d'accéder à la crèche au même prix que dans une crèche municipale.

Agir Mag : Vous proposez des offres de crèches d'entreprise...

O.B : Pour la conception d'une crèche d'entreprise, nous avons deux types d'offres. Mais avant toute chose, nous devons procéder avec l'entre-

prise à une analyse de ses besoins et à une étude de faisabilité. Nous traduisons ses besoins théoriques en besoins réels (taille, types d'horaires...) Ensuite, nous étudions la faisabilité technique et le pré-projet, cela passe par la localisation, le type de local tout en tenant compte des normes à respecter. Puis, nous établissons le compte d'exploitation prévisionnel selon les partenariats envisagés et possibles (CNAF, Mairie, Conseil Général...). Une fois l'analyse établie, l'entreprise choisit l'offre qui lui est la plus adaptée : soit la conception-gestion d'une crèche d'entreprise ou alors la réservation de berceaux dans notre réseau de crèches qui compte plus de 250 établissements.

Agir Mag : Dans ce dernier cas, comment sont attribués les berceaux ?

O.B : Nous avons un rôle de conseil dans les critères d'attribution des berceaux. En effet, il n'est pas toujours évident, pour une entreprise, de les répartir de manière équitable. L'attribution d'un berceau à tel ou tel salarié peut s'avérer une source de conflit. Les entreprises attendent un soutien de notre part. Nous prenons le relais et nous traitons directement cet aspect avec les familles. Cela permet aussi de prioriser les demandes. Ce n'est pas la société qui entre en contact direct avec la crèche mais la famille ; cela est plus simple pour les parents et permet également à l'entreprise de ne pas interférer dans la vie privée de ses salariés. ■

LES AVANTAGES DE LA CRÈCHE D'ENTREPRISE

Pour les enfants

- Un lieu de vie sûr et confortable
- Des professionnels compétents et attentifs
- Un projet pédagogique enrichissant

Pour les parents

- Un mix vie privée/vie professionnelle équilibré
- Réduction du stress engendré par le mode de garde
- Le même prix qu'une crèche municipale

Pour l'employeur

- Baisse de l'absentéisme
- 83 % du fonctionnement subventionné
- Des collaborateurs plus concentrés, plus productifs
- Une relation constructive avec les collaborateurs
- Une image d'entreprise socialement responsable et citoyenne
- Recrutement et fidélisation des collaborateurs

Source : Babilou